

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Feuille sommaire

OBJECTIF DU DEPOT DE DEMANDE	ÉCHEANCE	DATES D'ENTREE EN VIGUEUR	DOCUMENT DE REFERENCE	DEPOT ENVISAGE AUX FINS DE L'ARTICLE 267,51 (1)(A) (B)
Dépôt de demande pour véhicules de tourisme d'IAO Actuarial Consulting Services Inc.	15 août*	Sans objet	Exigences visant les dépôts de demande réguliers et provisoires (RFG-1)	Sans objet
Dépôt de demande régulier pour véhicules de tourisme	15 septembre*	1 ^{er} mars, nouveaux contrats 1 ^{er} mars, renouvellements	Exigences visant les dépôts de demande réguliers et provisoires (RFG-1)	Oui
Adoption des dépôts pour véhicules de tourisme d'IAO	15 septembre**	1 ^{er} mars, nouveaux contrats 1 ^{er} mars, renouvellements	Exigences visant les dépôts (RFG-2) des compagnies adoptant les tarifs d'IAO	Oui
IAO Actuarial Consulting Services Inc., véhicules commerciaux, divers, interurbains	15 novembre**	Sans objet	Exigences visant les dépôts de demande réguliers et provisoires (RFG-1)	Sans objet
Dépôt de demande régulier pour véhicules de tourisme non-standard	15 janvier	1 ^{er} mai, nouveaux contrats 1 ^{er} mai, renouvellements	Exigences visant les dépôts de demande réguliers et provisoires (RFG-1)	Oui
Facility Association, véhicules de tourisme	15 avril	100 jours après la date de la décision	Exigences visant les dépôts de demande réguliers et provisoires (RFG-1)	Oui
Dépôt régulier, véhicules commerciaux, divers, interurbains	Voir Bulletin d'Information 2009-03	Doit être au minimum 30 jours à compter de la date d'achèvement estimée par la Commission	Exigences visant les dépôts de demande réguliers et provisoires (RFG-1/RFG-7/RFG-8)	Oui
Adoption des dépôts d'IAO les plus récents commerciaux, divers, interurbains	Voir Bulletin d'Information 2009-03	Doit être au minimum 30 jours à compter de la date d'achèvement estimée par la Commission	Exigences visant les dépôts des compagnies adoptant les tarifs d'IAO (RFG-2)	Oui
Facility Association, commerciaux, divers, interurbains	Voir Bulletin d'Information 2009-03	100 jours après la date de la décision	Exigences visant les dépôts de demande réguliers et provisoires (RFG-1)	Oui
Dépôt provisoire, véhicules de tourisme	Selon qu'il sera nécessaire	Doit être au minimum 30 jours à compter de la date d'achèvement estimée par la Commission	Exigences visant les dépôts de demande réguliers et provisoires (RFG-1)	Oui
Mise à jour des tables de groupes tarifaires	Selon qu'il sera nécessaire	Doit être au minimum 30 jours à compter de la date d'achèvement estimée par la Commission	Exigences visant les dépôts de mises à jour des groupes tarifaires (RFG-3)	Non
Changements initiaux/Amendements aux règles tarifaires	Selon qu'il sera nécessaire	Doit être au minimum 30 jours à compter de la date d'achèvement estimée par la Commission	Exigences visant les dépôts de changements aux règles tarifaires (RFG-5)	Non
Avenants initiaux/amendements	Selon qu'il sera nécessaire	Doit être au minimum 30 jours à compter de la date d'achèvement estimée par la Commission	Exigences visant les dépôts sur les avenants (RFG-6)	Non

* sujet au dégagement des objets exposés d'IBC

** sujet à l'approbation de taux